

Notice de sélection

pour le recrutement d'un(e) consultant(e) international(e) en vue de réaliser une étude sur les options et les modalités de réparations en RCA

IC/61/PCJS/2020

Date: 06 Août 2020

Pays :	République Centrafricaine
Intitulé :	Consultant(e) international(e) spécialiste en modalités de réparations.
Durée de la mission :	12 semaines
Lieu d'affectation :	Home-based et Bangui, avec possibles missions à l'intérieur du pays.
Date limite de soumission :	20/08/2020

I. Contexte

Depuis son indépendance, la République Centrafricaine fait face à des crises militaro-politiques cycliques et à une instabilité chronique, menant à l'augmentation de l'insécurité et à la désagrégation des institutions de l'Etat. En 2012, l'intensification des violences a précipité l'effondrement de toutes les structures de l'Etat et a restreint de façon importante le contrôle de celui-ci sur son territoire. Par l'intensité, l'étendue et la longueur des hostilités, plus de 700'000 personnes ont été déplacées¹ ou soumises à d'autres violations flagrantes du droit international des droits humains (DIDH) et du droit international humanitaire (DIH).

En 2017 déjà et à l'issue d'un long travail de priorisation et de hiérarchisation, l'enquête nationale sur les violations des droits humains diligentée par le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme, la MINUSCA et le PNUD² a permis de documenter 620 cas de graves violations qui se sont produites entre 2003 et 2015. Ledit rapport recommande la mise en place de mécanismes de justice

¹ Selon le bulletin humanitaire de mars 2020 de OCHA, on dénombre plus de 700'00 personnes déplacées internes. Disponible sur : <https://reliefweb.int/report/central-african-republic/bulletin-humanitaire-r-publique-centrafricaine-num-ro-53-mars-2020>.

² <https://www.ohchr.org/en/countries/africaregion/pages/carprojetmapping2003-2015.aspx>

transitionnelle à mêmes de faire la lumière sur les évènements du passé et de favoriser la recherche de la justice et de la vérité.

Cette recommandation est en ligne avec les attentes exprimées par les Centrafricain(e)s au cours du Dialogue national (2003), des consultations populaires et du Forum national de Bangui (2015). Elle est de nouveau rappelée dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) signé le 6 février 2019 par le Gouvernement et 14 groupes armés. L'APPR appelle notamment à la création rapide d'une Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR) et dispose que le Gouvernement s'engage à « travailler avec les partenaires internationaux et les associations concernées à la création d'un programme de soutien et de réparation en faveur des victimes ». D'autre part, il prévoit que les parties s'engagent à prendre « des mesures idoines, y compris la mise en place d'un fonds fiduciaire pour garantir la réhabilitation et la réparation dues aux victimes des conflits »³.

La future CVJRR constituera un mécanisme non-judiciaire avec comme objectif « l'établissement de la vérité, la recherche de la justice, le rétablissement de la dignité des victimes et la réconciliation nationale »⁴ pour des faits ayant pris place entre le 29 mars 1959 et le 31 décembre 2019. Avec la Cour pénale spéciale (CPS, opérationnelle depuis 2018),⁵ elle sera un des maillons essentiels de l'architecture de justice transitionnelle et de gestion du passé de la RCA. Il est prévu que la CPS, la CVJRR et les juridictions ordinaires travaillent en complémentarité et prennent en compte les besoins spécifiques des victimes en termes de réparation, judiciaires et non-judiciaires. Ces besoins ont été amplement exprimés par les populations comme en témoignent le Forum de Bangui et les études de perceptions sur la paix, la justice et la sécurité réalisées par la Harvard Humanitarian Initiative pour la MINUSCA et le PNUD⁶.

Dans le cadre de l'appui conjoint des Nations Unies au processus de réconciliation en République Centrafricaine, le PNUD, la MINUSCA et ONU Femmes mettent en œuvre le projet d'Appui aux Victimes et aux Populations Centrafricaines pour Accéder à la Justice et à la Vérité. Ce projet, élaboré en étroite collaboration avec les autorités centrafricaines et financé par le Fonds de consolidation de la paix des Nations-Unies (PBF), compte parmi ses objectifs stratégiques un accompagnement à la création et à l'opérationnalisation de la future CVJRR. A ce titre, la présente étude vise à soutenir le travail de la future commission, dont l'une des missions est de formuler des recommandations aux autorités nationales, sur les possibles modalités d'offre de réparations (légales, institutionnelles, financières, humanitaires, de protection, programmatiques, ou autres) et sur la mise en place d'un Fonds spécial de réparation des victimes.

III. Justification de la consultation

En RCA, la loi portant création de la CVJRR prévoit que celle-ci propose un Programme national de réparations, tant matérielles, morales que symboliques, ainsi que la création d'un Fonds Spécial de Réparation des Victimes.⁷ La loi stipule que le rapport final de la Commission contienne des « recommandations à l'Etat centrafricain concernant (...) l'adoption d'un plan national de réparations pour les victimes et en particulier les groupes vulnérables, que ce soit sous forme de restitution, de

³ Conformément à l'APPR, la loi portant création de la CVJRR a été votée en février 2020 et promulguée en avril de la même année. Cette loi prévoit que la Commission fasse des propositions pour la création d'un fonds spécial de réparation des victimes et d'un programme national de réparations.

⁴ Article 5, Loi No 20-009 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (ci-après Loi CVJRR), 07 avril 2020.

⁵ La CPS est un mécanisme judiciaire visant à poursuivre les auteurs des violations graves du DIDH et du DIH constitutifs de crimes internationaux commis sur le territoire de la RCA depuis le 1^{er} janvier 2003.

⁶ <http://www.peacebuildingdata.org/research/car>

⁷ Article 6, Loi CVJRR.

compensation, de réhabilitation, de satisfaction et de garanties de non-répétition ».⁸ Dans ce contexte, la MINUSCA, ONU Femmes et le PNUD se donnent pour objectif de contribuer à la réflexion de la future CVJRR, ainsi que celle du Gouvernement, sur les options et modalités d'un Programme de réparations et d'un Fonds spécial de réparation des victimes.

III. Objectifs de la consultation

L'objectif général de l'étude est de proposer des options pour un programme de réparations adapté au contexte national et de fournir des options de fonctionnement et de financement d'un fonds spécial de réparation des victimes. A titre préliminaire, l'étude fera un mapping des documents existants sur les réparations en RCA (y compris le cadre légal et institutionnel national) et des initiatives en cours, qu'elles soient identifiées comme telles ou non, à l'exemple des programmes de stabilisation communautaire qui ciblent en particulier les populations particulièrement touchées par le conflit.

Sous la supervision directe de la Conseillère technique principale Etat de droit du PNUD, et en étroite collaboration avec la MINUSCA et ONU Femmes, le (la) consultant (e) international(e) aura la charge d'élaborer et rédiger l'étude sur les options et modalités d'un programme de réparations, y compris la proposition du Fonds spécial de réparation. Il ou elle sera soutenu (e) dans sa mission par un (e) consultant (e) national (e) ayant une connaissance accrue du contexte national et des dynamiques politiques, sociales et culturelles du pays.

Il ou elle devra aussi travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales, notamment le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Action humanitaire et de la Réconciliation nationale, les juridictions nationales y compris la Cour pénale Spéciale, la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, le Barreau centrafricain et les organisations de la société civile, dont les organisations de victimes. La collaboration s'étendra également aux partenaires techniques et financiers et à la communauté internationale, incluant de la société civile (ONGI, universitaires, think tank).

Plus spécifiquement, le (la) consultant (e) international(e) devra :

- Réaliser un mapping de tous les mécanismes, documents et activités existants ou ayant pris place en RCA en matière de réparation. Cela inclut la collecte et l'analyse (1) des textes de lois et autres instruments ou documents pertinents et (2) des activités et projets mis en œuvre par les autorités nationales, les organisations de la société civile, les leaders communautaires et chefs de quartiers et les partenaires techniques et financiers et ayant eu un effet réparateur, direct ou indirect.
- Recenser les différentes catégories de victimes du (ou des) conflit (s) en République centrafricaine, et ce en consultation avec les autorités nationales, les organisations de victimes, les acteurs de justice informelle, les leaders sociaux et communautaires, les organisations de la société civile (en particulier les organisations de femmes, de jeunes et de victimes) ;
- Identifier les besoins en matière de réparation des victimes et proposer des scénarii de programmes de réparations de tous types (légal, institutionnelles, financières, humanitaires, de protection, programmatiques, ou autres) ;
- Proposer un cadre de mise en œuvre du programme de réparation qui soit innovant et pertinent, au regard des capacités de l'État centrafricain, de l'ampleur des potentiels besoins et attentes en termes de réparation et de l'intérêt dans l'engagement des partenaires techniques et financiers de la RCA ;

⁸ Article 65, Loi CVJRR.

- Proposer des recommandations et options pour une architecture de gestion du programme de réparation, y compris des autorités en charge ;
- Proposer différentes options de structures et de fonctionnement d'un fonds spécial de réparation des victimes, y compris les modalités pratiques de gestion, d'utilisation et de mobilisation des fonds.

IV. Livrables attendus

Les prestations demandées à l'expert(e) international(e) s'articulent autour de la livraison des produits suivants :

- **Livrable 1 : Un rapport initial intégrant une méthodologie détaillée de la mission, un plan de travail avec chronogramme, et le mapping des documents existants (desk review).**
Dès leur prise de fonctions, les consultants disposeront de 15 jours ouvrables pour proposer un rapport initial. Ce rapport servira à affiner la méthodologie de l'étude sur la base des rencontres et informations préliminaires récoltées en collaboration avec le consultant national. L'équipe de consultants élaborera une note méthodologique précisant les acteurs à engager dans le cadre de l'étude, la configuration des groupes de travail et/ou des entretiens envisagés, la liste des analyses et études déjà disponibles ayant un lien avec la présente étude et proposera une ébauche du mapping (desk review). Le rapport initial indiquera aussi le plan et le chronogramme du travail, les techniques et outils de collecte et d'analyse de données qualitatives et/ou quantitatives qu'il/elle préconise, en identifiant et expliquant clairement les différentes étapes de l'étude et les responsabilités de chaque consultant(e)s. Par ailleurs, la méthodologie devra inclure les mécanismes proposés pour assurer un appui cohérent et efficace de l'étude par le groupe d'expert(e)s.
- **Livrable 2 : Une ébauche de l'étude sur les modalités d'offre de réparation, intégrant une proposition de fonds spécial de réparation des victimes.**
Cette ébauche du rapport sera présentée pour consultation et enrichissement lors des ateliers avec les différentes parties prenantes sur les réparations en RCA. Le rapport contiendra des données et conclusions préliminaires qui seront analysées et soumises aux contributions, entre autres, du Ministère de la Justice et des droits de l'Homme, le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation, la CVJRR, la MINUSCA, le PNUD et ONU Femmes.
- **Livrable 3 : Le rapport final contenant l'étude sur les modalités d'offre de réparation, intégrant une proposition d'un modèle de fonds spécial de réparation des victimes.**
- **Livrable 4 : Un rapport administratif décrivant le travail effectué et les résultats atteints.**

V. Orientations sur la méthodologie

Cette étude sera menée par deux consultant(e)s, un(e) international(e) et un(e) national(e), recrutés par le PNUD, le premier avec une expérience pertinente en termes d'appui à l'élaboration de programmes de réparations et d'établissement de fonds spécial de réparation des victimes, le second bénéficiant d'une excellente connaissance du contexte national en lien avec la justice transitionnelle et de ses dynamiques politiques et socio-culturelles.

Le/la consultant(e) international(e) fournira une proposition de méthodologie dans son offre, précisant son approche, le chronogramme de la consultation et un plan de mise en œuvre sur la démarche scientifique à adopter pour mener à bien la recherche en fonction des domaines d'expertise de chaque consultant(e) et des objectifs à la fois généraux et spécifiques de l'étude. Ainsi, il/elle devra soumettre une feuille de route préliminaire conforme aux objectifs et à la durée de la consultation qui établira un plan méthodologique clair et détaillé sur les techniques et outils de collecte et d'analyse de données qualitatives et/ou quantitatives qu'il/elle préconise et pourquoi, en identifiant et expliquant clairement les différentes étapes de la recherche et de l'étude.

La méthodologie proposée détaillera les tâches attribuées au consultant international et national et définira de façon détaillée la façon dont les consultants collaboreront. Le (la) consultant(e) international(e) sera responsable de coordonner et d'harmoniser l'étude et de fournir les livrables.

En vue des restrictions liées à l'épidémie de la COVID-19, la première partie de la consultance pourra être effectuée à distance. Une collaboration étroite avec le (la) consultant(e) national(e) sera nécessaire afin d'obtenir les documents nécessaires à la desk review/le mapping et comprendre le contexte centrafricain.

Dans le cadre de cette étude, le (s) consultants pourront s'appuyer sur un groupe de référence (GR) comprenant des experts nationaux et internationaux sur la justice transitionnelle et les réparations mis en place par les Nations Unies. Le GR comprendra notamment des représentants des juridictions nationales, de la CPS et de la CVJRR, du Gouvernement (Ministère de la Justice et Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation), du Groupe de travail sur la justice transitionnelle et du Barreau centrafricain. Il invitera également à participer des experts du Centre international sur la justice transitionnelle (ICTJ en anglais), du Centre Henri Dunant pour le Dialogue Humanitaire (HDC), des organisations locales de la société civile, des organisations de victimes ayant mis en place des processus similaires dans d'autres pays, ainsi que des organisations en charge de la mise en œuvre du projet (MINUSCA, ONU FEMMES, PNUD). Le GR sera coordonné par les entités onusiennes du projet et se réunira sur une base régulière pour encadrer, conseiller, orienter au besoin les consultants et leur fournir l'appui technique et politique nécessaire à la conduite de leur mission.

Les activités de la consultation seront appuyées par les équipes du PNUD, de la MINUSCA et de ONU Femmes dans le cadre du Projet PBF. Les partenaires du projet sera notamment responsable d'appuyer le déroulement et la logistique afin que le groupe de consultants puisse mener à bien ses enquêtes à Bangui et sur le terrain, et pour la dissémination des résultats.

IV. Dossier de soumission

Le (la) consultant (e) devra soumettre un dossier composé comme suit :

Une proposition technique comprenant :

- Une lettre de motivation adressée à la Représentante résidente du PNUD en RCA ;
- Une note méthodologique permettant d'évaluer la compréhension des termes de référence de la mission, l'approche méthodologique envisagée, les acteurs à prendre en compte, l'organisation de la mission et la méthode de conduite des activités ;
- Un curriculum vitae détaillé, précisant 3 contacts de référence ;
- Une photocopie du diplôme académique le plus élevé ;

- Si possible, deux extraits de publications sur des thématiques similaires ;

Une proposition financière indiquant le montant des honoraires (journaliers et totaux), les frais de transports et de communication locaux, ainsi que les modalités de paiement en fonction des livrables de l'étude.

Pour faciliter l'évaluation la proposition doit être envoyée dans un seul document en PDF.

Nota bene

- Les Nations-Unies en Centrafrique prévoient le paiement d'une indemnité journalière de subsistance (daily subsistence allowance selon le taux standard des Nations Unies pour Bangui) indépendante des honoraires du consultant international. Le montant applicable en RCA est de 214\$/jour
- Les ateliers et missions de terrain seront pris en charge par le projet ;
- Le PNUD ne fournit pas d'ordinateur ou de véhicule privé au consultant.

V. Qualifications et expérience requise

Le/la consultant(e) international(e) retenu(e) pour effectuer cette mission devra disposer des qualifications suivantes :

Formation :

- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau Maitrise/Master en droit, sciences sociales, relations internationales ou toute autre discipline pertinente.

Expérience de travail

- Au minimum 7 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la justice transitionnelle et des droits humains et/ou du droit international pénal, y compris dans le domaine des réparations et dans l'élaboration de fonds spécial de réparation des victimes ;
- Expériences précédentes dans le domaine de l'élaboration participative et inclusive de programmes et d'études en matière de justice transitionnelle.
- Une connaissance du contexte de la République Centrafricaine serait un atout.

Langue

- Excellente maîtrise du français écrit et parlé.
- La maîtrise de l'anglais serait un atout.

Tout(e) candidat(e) ne remplissant pas l'une des conditions de sélection citées ci-dessus sera exclu(e) du processus.

Compétences de base

- Connaissances approfondies dans les questions de justice transitionnelle;
- Connaissance des concepts, principes et outils liés à la consolidation de la paix et au traitement du passé, en particulier les réparations et les modalités de fonds spécial de réparation des victimes ;

- Expertise en processus inclusifs d'étude, de recherche et de formulation de recommandations sur les processus de justice transitionnelle, notamment des modalités de réparations (légal, institutionnelles, financières, humanitaires, etc.) et sur la mise en place de fonds spécial de réparation des victimes.
- Expérience dans un contexte de post-conflit et de pays en voie de développement, en particulier dans la collaboration avec les autorités nationales, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Compétences liées aux Nations Unies:

- Démontre son intégrité par le respect des valeurs et de l'éthique des Nations Unies ;
- Promeut la vision, la mission et les buts stratégiques des Nations Unies ;
- Respecte les différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité ;
- Traite ses collègues équitablement et sans favoritisme.

Compétences liées au poste :

Expertise technique : Démontre sa compétence technique dans le domaine d'expertise requis ; Fait preuve d'une capacité à comprendre son environnement, sur le plan organisationnel et stratégique ; transmettre sa connaissance à travers tout support approprié (note, présentation orale, etc), proposer des options programmatiques et offrir des solutions pragmatiques aux défis rencontrés ;

Capacité d'analyse et de synthèse : Excellente capacité à analyser une situation et à en transmettre la synthèse. Aptitude à articuler des options et faire des recommandations basées sur une analyse circonstanciée ;

Capacité de développer des études avec des plans d'action : Excellente capacité dans le développement de plans d'action, de formulation des objectifs stratégiques et de les traduire en objectifs opérationnels ;

Capacités de rédaction : Excellentes capacités rédactionnelles en français ;

Travail en équipe : Aptitude à travailler en étroite collaboration avec le supérieur hiérarchique, les collègues du projet et du Bureau Pays du PNUD, de la MINUSCA et d'ONU Femmes, les partenaires nationaux ainsi que toute autre personne concernée par le projet, et capacité à maintenir de bonnes relations de travail dans le respect de la diversité ;

Communication : Démontre de bonnes capacités de communication orale et écrite ; cela inclut notamment la capacité à rédiger des rapports et faire des présentations orales ; transmettre des positions institutionnelles sur des questions difficiles ;

Maîtrise personnelle : Aptitude à travailler sous pression dans un environnement complexe et évolutif. Capacité à travailler de façon impartiale, avec tact et discrétion ;

Une forte disponibilité avec des déplacements dans le pays.

IX. Critères d'évaluation

1. Évaluation technique :

Les candidats qui auront plus de 70% des points seront retenus pour l'étape suivante. Le tableau des critères techniques :

Évaluation technique		Note maximum	Consultant(e)				
			A	B	C	D	E
1.	Critère 1 : Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau Maîtrise/Master en droit, sciences sociales, relations internationales ou toute autre discipline pertinente	10					
2.	Critère 2 : Au minimum 7 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la justice transitionnelle et des droits humains, y compris dans le domaine des réparations et dans l'élaboration de fonds spécial de réparation des victimes	15					
3.	Critère 3 : Expériences précédentes dans la réalisation participative et la rédaction d'études en matière justice transitionnelle dans des situations de post-conflit.	25					
4.	Critère 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des termes de référence • Plan de travail • Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TdRs • Chronogramme 	50					
Total		100					

2. Évaluation financière :

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de la proposition financière).

3. Note finale :

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée: Note Globale = $0,7 \times Nt + 0,3 \times Nf$. L'offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le ou la consultant(e) offrant le plus bas prix.